37e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 22 17-24 JUIN 1920

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

PRIX D'ABONNEMENT POUR TOUT L'UNIVERS........ { 15 francs à l'Édition complète. / 10 — à l'Édition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

Bulletin d'Écriture Sainte

SOMMAIRE. — I. Hypothèses sur l'inspiration. — II. Le texte du Nouveau Testament. — III. Une figure prophétique de N.-S. dans l'A. T. : Le Serviteur de Yahweh. — IV. Les deux épîtres de S. Paul aux Thessaloniciens. — V. Encore les destinataires et la date de l'Epître aux Galates. — VI. L'explication d'un passage de l'Epître aux Hébreux (Héb. VI, 4-6). — VII. Principaux articles de Revues, parus récemment, sur des questions bibliques. — VIII. Compte rendu bibliographique.

§ 1er. — *Hypothèses sur l'inspiration*

Un de nos lecteurs désirerait quelques explications sur la doctrine de l'inspiration, relativement aux deux points suivants :

1° Comment concevoir que plusieurs auteurs aient été gratifiés pour un même ouvrage du charisme de l'inspiration ? (Il est préférable de ne pas se servir de l'expression « double inspiration » qui pourrait donner lieu à équivoque).

2° Comment concevoir cette inspiration donnée à deux ou à plusieurs pour le même ouvrage, dans les diverses hypothèses d'inspiration verbale et non verbale ?

* * *

Ad I. — Il va de soi que le charisme d'inspiration concédé, dans cette hypothèse, à plusieurs auteurs pour la composition d'un même livre est un charisme unique qui ne comporte pas de degrés divers. S'il y a dans la Bible des genres littéraires différents, tous les livres qui la composent ont été inspirés de la même manière. Théodore de Mopsueste, autrefois, voulut prétendre le contraire ; il fut condamné par le 5e Concile œcuménique [1].

Que plusieurs personnages aient joui de l'inspiration pour la composition d'un seul et même livre sous la forme où il nous est parvenu présentement, c'est là un fait absolument indiscutable et cette conclusion est rigoureusement imposée par l'enseignement des Conciles de Trente et du Vatican sur l'inspiration totale de la Bible en son ensemble et dans toutes ses parties. Contentons-nous de rappeler à la mémoire deux textes bien connus : « Si quis autem libros ipsos integros cum omnibus suis partibus... pro sacris et canonicis non susceperit, A. S. » (Conc. de Trente). « Si quis Sacræ Scripturæ libros integros cum omnibus suis partibus... pro sacris et canonicis non susceperit aut eos divinitus inspiratos esse negaverit, A. S. » (Conc. du Vatican).

Il n'y a donc absolument rien dans le texte authentique de la Bible qui ne soit inspiré. Par conséquent, si pour des raisons historiques ou critiques on est amené à envisager dans certains livres ou dans certaines parties de livres des additions postérieures susceptibles de constituer ce que l'on appelle une partie de l'Ecriture, au sens où le Concile de Trente s'est servi de cette expression, il faut nécessairement admettre que ces additions postérieures ont été faites par un auteur jouissant du charisme de l'inspiration.

Aussi bien, la Commission Biblique ne manque-t-elle pas de nous rappeler, comme en passant, cette vérité au cours de deux décisions concernant l'une le Pentateuque, et l'autre les Psaumes.

Au sujet du Pentateuque, elle note que les additions faites après la mort de Moïse l'ont été par un auteur inspiré : « additamenta post Moysi mortem vel ab auctore inspirato apposita » (décret du 27 juin 1906). Et dans l'art. VI de la décision sur les Psaumes (1er mai 1910), parlant, à propos du *Miserere,* de la possibilité de retouches postérieures pour mieux adapter les Psaumes aux circonstances historiques ou aux solennités liturgiques par addition ou suppression de quelques versets, elle ne manque pas de faire observer que ces retouches n'ont pu se faire qu'à la condition de ne pas porter préjudice à l'inspiration du texte sacré tout entier. Par conséquent, dans le cas des versets 20 et 21 du *Miserere* qui ne peuvent être de David et qui ont été ajoutés à ce Psaume pour en faire la formule de prière, soit des captifs à Babylone, soit des exilés revenus avec Zorobabel, il faut admettre que cette partie d'Ecriture a été ajoutée par un auteur inspiré.

Enfin, pour certains livres bibliques, l'accord ne peut se faire entre l'enseignement des Conciles et l'examen critique des textes, qu'en supposant deux personnages inspirés coopérant successivement à l'élaboration et à la rédaction du livre sous la

[1] Cf. Louis Pirot, *L'œuvre exégétique de Théodore de Mopsueste,* chap. V, p. 159-163.

forme où nous le lisons présentement. Prenons, par exemple, le livre d'Esther. Il semble bien que la première rédaction hébraïque était plus brève et correspondait assez à notre texte massorétique actuel. Les additions deutérocanoniques, de date postérieure, ont été sans doute l'œuvre de l'auteur de la version grecque qui les emprunta à des sources dignes de foi et les agença avec le texte que nous appelons massorétique ; mais, évidemment, il ne put faire ces additions ou modifications que sous l'influence et avec le bénéfice de l'inspiration, puisque la Bible est inspirée en son ensemble et dans toutes ses parties.

* * *

Ad II. — Comment concevoir cette inspiration donnée à deux ou à plusieurs pour le même ouvrage, dans les diverses hypothèses d'inspiration verbale et non verbale ?

En premier lieu, et pour éviter toute équivoque dans les esprits, précisons bien ce qu'il faut entendre par *inspiration verbale*. Si, par cette expression, on veut signifier une dictée des mots faite par Dieu aux Ecrivains sacrés, on prête à ceux qui s'en servent une conception erronée, absolument inconciliable avec les faits bibliques, et qu'ils n'ont jamais eue, de nos jours du moins. Pareille conception ne cadrerait ni avec la variété de style des auteurs inspirés, ni avec leurs plaintes sur les difficultés ressenties au cours de la composition (II Mach. II, 27 ; XV, 39), ni avec la diversité des narrations pour le même fait ou pour le même discours (cf. les paroles de la consécration, Mt. XXVI, 28 ; Mc. XIV, 24 ; Lc. XXII, 20 ; I Cor. XI, 25 ; ou le sermon sur la montagne, etc.).

Quand les exégètes et les théologiens, usant de la liberté que leur laisse l'Eglise, discutent entre eux pour savoir si l'inspiration des auteurs sacrés a été verbale ou non verbale, la controverse porte uniquement sur le point suivant :

L'inspiration scripturaire est-elle suffisamment sauvegardée dans l'hypothèse où les Ecrivains sacrés n'auraient reçu de Dieu, dans l'œuvre de la rédaction matérielle des Livres Saints, qu'une assistance négative préservatrice d'erreur (inspiration non verbale), — ou bien, faut-il étendre même à la rédaction matérielle, d'ordre secondaire et inférieure, la collaboration positive de Dieu, collaboration qui consistera, encore une fois, non dans une dictée des mots, mais dans un concours effectif et général de Dieu pour le choix des mots, de sorte que mots et idées seront adoptés par l'auteur sacré sous l'influence positive de la grâce divine d'inspiration (inspiration verbale) ?

Nous sommes, quant à nous, partisan résolu de la seconde alternative, de l'inspiration verbale ainsi comprise, tout en reconnaissant que des hommes de valeur, justement considérés, comme les PP. Brucker et Pesch, sont d'un tout autre avis [1]. Et si nous préférons être du nombre des adeptes de l'inspiration verbale, c'est uniquement parce que cette théorie de l'inspiration nous paraît mieux s'harmoniser avec la description qui en a été faite si lumineusement par Léon XIII dans l'encyclique *Providentissimus*. L'inspiration ainsi conçue fait vraiment de Dieu, dans toute l'acception du terme, l'auteur d'un Livre Saint. Dieu préside ainsi d'une façon positive non seulement à la conception et à l'élaboration de l'ouvrage, mais également à sa rédaction, et l'on comprend mieux alors que les Ecrivains sacrés, sous cette influence divine, aient toujours conçu exactement, aient voulu rapporter fidèlement et aient exprimé avec une vérité infaillible, tout ce que Dieu leur ordonnait et seulement ce qu'il leur ordonnait d'écrire.

Sans doute, l'assistance positive de Dieu dans le choix des mots n'a nullement modifié les aptitudes littéraires des Ecrivains sacrés. Elle n'a pas plus diminué pour eux les difficultés de la tâche rédactionnelle qu'elle n'avait diminué ces mêmes difficultés quand il s'était agi de concevoir et d'élaborer le sujet sous l'assistance positive du Divin Esprit ; mais il nous semble qu'avec une collaboration positive de Dieu pour le choix des expressions et l'ordonnance des phrases, tout, absolument tout dans le Livre Saint, forme et fond, est plus parfaitement son œuvre d'une manière absolue et sans restriction aucune. D'ailleurs, et on l'a justement fait remarquer, cette conception de l'inspiration verbale est aussi celle qui se conçoit le mieux du simple point de vue purement psychologique. « Il y a, dit M. Brassac, une solidarité naturelle, une connexion nécessaire entre les idées et les mots. Les pensées n'existent pas dans l'esprit humain sans être enveloppées dans des signes sensibles. Dans l'œuvre complexe de la composition d'un livre, l'opération de la recherche et du choix des mots, de la construction et de l'enchaînement des phrases, qui constitue ce que nous appelons la forme littéraire, est pratiquement inséparable du travail de la recherche, du choix et de la mise en œuvre des idées. C'est pourquoi, étant donné que l'inspiration n'a pas été un acte révélateur ni une dictée, qu'elle a consisté simplement à diriger l'activité humaine, sans en modifier le fonctionnement normal, il semble impossible que Dieu ait coopéré positivement au choix des idées, sans coopérer de la même manière et dans le même temps au choix des mots. Dire le contraire, serait admettre une vivisection contraire aux lois de la psychologie humaine [1]. »

Et c'est précisément parce que nous sommes partisan de l'inspiration verbale que nous avons écrit à propos du Rédacteur de l'épître aux Hébreux : « Pour réaliser son œuvre, il a pu jouir lui aussi du bénéfice de l'inspiration. Bien que la Commission Biblique ne parle de ce charisme qu'à propos de l'apôtre S. Paul, il n'a certainement pas été dans sa pensée de le refuser au Rédacteur de la lettre aux Hébreux. » *(Ami* 1919, p. 1143). Sans doute, en toute rigueur, il suffit, pour que Dieu soit l'auteur d'un livre, qu'il en ait inspiré positi-

[1] Cf. *Questions actuelles d'Ecriture Sainte* (1895), p. 40-53 ; — *De Inspiratione*, p. 485-487.

[1] *Manuel Biblique*, t. I, p. 55, 56 (1917).

vement les pensées, et S. Paul ayant fourni à l'un de ses disciples, sous l'influence de l'inspiration, les idées de l'Epître aux Hébreux, ayant ensuite, vraisemblablement, lu la lettre terminée pour y faire, s'il le jugeait à propos, certaines retouches et en prendre la pleine et entière responsabilité, l'inspiration de la lettre aux Hébreux se trouverait, par le fait même, suffisamment assurée sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'hypothèse que nous avons émise. Mais il nous semble que le résultat final, qui fait de la lettre une lettre divine, se comprend plus parfaitement si nous plaçons Dieu aux côtés de l'instrument humain au triple stade de la conception, de l'élaboration et de la rédaction par lequel passe toute production littéraire. Et alors les exégètes, au sujet du Rédacteur de l'Epître aux Hébreux, se partageront en deux camps. Les uns, partisans de l'inspiration non verbale, diront qu'il a joui, dans la rédaction matérielle de son œuvre, d'une assistance négative préservatrice d'erreur ; — les autres, partisans de l'inspiration verbale, diront qu'il a rédigé sa lettre avec une assistance positive de Díeu qui a guidé ses facultés et lui a permis d'ordonnancer ses phrases et de choisir ses expressions de façon à réaliser parfaitement la tâche dont S. Paul avait conçu l'idée sous l'influence du Divin Esprit. Et si nous sommes avec ces derniers, encore une fois, c'est uniquement parce que cette manière de concevoir l'action divine dans la réalisation de l'Epître aux Hébreux, sous la forme où elle nous est parvenue, est plus en harmonie avec le jeu normal des facultés de l'homme, fait mieux saisir comment sont constantes les relations entre la cause principale et la double cause instrumentale et, par le fait même, explique beaucoup mieux pourquoi et comment l'Epître aux Hébreux est dans toute la rigueur du terme une « parole de Dieu. »

§ 2. — *Le texte du Nouv. Testament*

Nous avons reçu, à la fin de la guerre, l'excellent manuel du Professeur Kenyon sur la critique textuelle du Nouveau Testament [1]. Il nous est tout particulièrement agréable de le signaler aujourd'hui dans notre Bulletin. Sans doute, il n'a pas été écrit par un catholique ; mais il est dû à la plume d'un savant d'une compétence et d'une autorité indiscutées ; le sujet y a été traité en toute loyauté, sans préoccupation confessionnelle, et le fait que M. Kenyon conclut que la religion peut s'appuyer en toute certitude et en toute confiance sur le texte du N. T., comme sur un texte absolument authentique (p. 369), n'en est que plus important et réconfortant pour nous.

Nous allons profiter de ce travail pour montrer à nos lecteurs les conditions dans lesquelles nous est parvenu le texte du N. T., les matériaux dont on dispose pour essayer de le reconstituer dans sa pureté primitive, enfin les résultats auxquels a abouti, de nos jours, la critique textuelle néo-testamentaire. Laissant de côté les discussions techniques ou les controverses trop spéciales qui ne seraient pas ici à leur place, nous nous contenterons d'indiquer, en prenant pour guide M. Kenyon, les conclusions généralement admises.

A) Conditions dans lesquelles nous est parvenu le texte du N. Testament. — Nous ne possédons pas les originaux écrits par les auteurs inspirés ; leurs œuvres ne nous sont parvenues que dans des copies. Mais, par le fait même que la Bible, vu son caractère et son rôle, eut une étonnante diffusion, nous nous trouvons, vis-à-vis des livres du N. T., dans une situation incomparablement supérieure à celle dans laquelle on se trouve vis-à-vis des œuvres des auteurs profanes. Tandis que les œuvres d'Eschyle, par exemple, se rencontrent dans une cinquantaine de manuscrits, nous avons pour le N. T. plus de 4.000 mss. grecs, au moins 8.000 mss. latins et environ 1.000 autres copies en diverses versions ; et, tandis que les plus anciens mss. des auteurs grecs sont postérieurs à l'original de 13 à 1600 ans, et ceux des auteurs latins les plus réputés de 500 à 1000 ans, les mss. du N. T. ne sont pas postérieurs, eux, de plus de 250 à 300 ans.

Pour atteindre le texte original du N. T. nous sommes donc tout particulièrement privilégiés. D'ailleurs, il ne faudrait pas s'exagérer l'étendue des corrections qu'il faut, à l'occasion, faire subir au texte que nous fournissent les mss. La discussion ne porte guère que sur un 6e du texte du N. T. ; les variantes vraiment dignes d'attention n'atteignent pas la millième partie de l'œuvre totale et, quelque sérieuses et intéressantes qu'elles puissent être, ces variantes ne mettent en péril aucun dogme chrétien ; aucun d'eux, en effet, ne repose sur un texte discuté qui soit isolé.

La plupart des variantes qui se sont produites au cours de la transmission du texte sont dues aux copistes. Certaines sont faciles à corriger ; elles proviennent d'erreurs de l'ouïe ou de la vue, de notes marginales insérées à tort dans le texte, de phrases intentionnellement modifiées pour les rendre plus intelligibles. Il faut les relever avec soin ; elles permettent souvent de classer et de grouper les mss. Mais il va de soi qu'en présence d'une telle profusion de documents, on serait tout à fait impardonnable si, dans l'établissement d'un texte, on n'attribuait pas à la conjecture un rôle tout à fait infime.

[1] *Handbook to the textual criticism of the New Testament*, by Sir Frederic G. Kenyon. Second Edition with sixteen Facsimiles. Macmillan and Co, London 1912. Prix 6 sh. — L'ouvrage se divise en huit chapitres dont les titres sont ainsi libellés : La tâche de la critique textuelle ; les autographes du N. T. avec un catalogue des Papyrus découverts jusqu'à ce jour ; les manuscrits onciaux ; les manuscrits minuscules ; les anciennes versions : syriaques, arménienne, géorgienne, perse, coptes, éthiopienne, arabes, latines, gothiques ; les citations des Pères ; la critique textuelle dans le passé ; le problème textuel tel qu'il se pose de nos jours. — La 1re édition du manuel datait de 1901. L'impression est des plus soignées ; le volume est élégant ; 16 phototypies représentent des pages de nos meilleurs manuscrits et peuvent permettre de s'initier quelque peu à la paléographie.

M. Kenyon a également publié deux autres ouvrages de critique textuelle néo-testamentaire appréciés à juste titre : *Our Bible and the ancient Manuscripts* (1896), *Facsimiles of Biblical Manuscripts in the British Museum* (1901).

Nous profitons de l'occasion pour rappeler à nos lecteurs que M. Jacquier a publié en 1913 chez Gabalda un vol. intitulé : *Le texte du Nouveau Testament* (in-12 de VI-535 p., 5 f. 25).

Si l'on ne possède plus les autographes des auteurs inspirés, on peut du moins, grâce aux Papyrus (en particulier, grâce à ceux d'Oxyrhynchos), se faire une idée de la façon dont fut écrit le texte original du N. T. Les Ecrivains sacrés ne se sont pas servis de parchemin : le parchemin n'était employé habituellement au Ier siècle que pour les notes ou copies à bon marché; ils ont utilisé le papyrus dont on se servait pour les lettres d'usage courant et de circulation facile. Aucun papyrus n'a pu contenir tout le N. T., ni même tous les Evangiles. Quant aux copies faites sur les autographes, elles n'ont pas été exécutées par des scribes professionnels, comme ce fut le cas pour les œuvres littéraires; elles ont été, d'ordinaire, l'œuvre de particuliers qui ont travaillé sans surveillance et sans mandat, le plus souvent pour leur propre compte. C'est la raison pour laquelle tant de fautes se sont glissées dans les papyrus et pour laquelle il y a, dans les mss. qui en dérivent, tant de leçons divergentes. Les copies qui sont venues jusqu'à nous ne sont pas, en effet, les copies officielles des églises ; celles-là ont été détruites au cours des persécutions ; seuls les papyrus des particuliers ont pu échapper aux recherches. L'ancienneté d'une leçon dans un papyrus n'est donc pas toujours un témoignage irréfragable en sa faveur. Il peut fort bien arriver que des mss. onciaux plus jeunes de quatre ou cinq siècles aient un texte meilleur, plus sûr, plus original et mieux établi que celui de papyrus anciens.

Les mss. onciaux ou majuscules n'apparaissent qu'avec le IVe siècle. On n'écrivit plus alors sur papyrus ; on se servit de vélin, sorte de parchemin très mince et très fin. On put, dès lors, avoir des Bibles complètes. Cette période onciale dura six siècles et elle nous valut les meilleures copies du N. T., en tout 168. On trouvera dans le manuel de M. Kenyon une description minutieuse de chacun de ces mss. Les minuscules, eux aussi, sont décrits à leur tour et tous les détails nécessaires sont donnés avec la précision, l'acribie et la minutie qu'on était en droit d'attendre d'un paléographe aussi expert. Notons en passant quelques particularités intéressantes : celle-ci, par exemple, que le *Sinaiticus* et le *Vaticanus* auraient été copiés en Egypte, — ou cette autre que, sur les 2318 mss. minuscules [1] inventoriés, très peu auraient été collationnés. Que dire alors des Lectionnaires du Moyen Age, au nombre de 1565! On voit donc que nos contemporains n'ont pas le droit de se reposer sur les lauriers de leurs prédécesseurs. Ils ont encore à accomplir une tâche immense et, quoi qu'ils fassent, ils la laisseront très inachevée à leurs successeurs.

Tous ces mss. onciaux ou minuscules, tous ces Lectionnaires sont désignés par des sigles ou signes conventionnels. Nous jugeons inutile de nous étendre ici sur les divers systèmes de notation qui ont vu le jour. Jusqu'à ces dernières années, on avait adopté la notation de Wetstein, perfectionnée par Tischendorf et Scrivener; en vertu de cette notation, on était habitué à désigner le *Vaticanus* par la lettre B, l'*Alexandrinus* par la lettre A. Actuellement, deux autres notations ont été proposées : l'une par Von Soden, l'autre par Grégory ; toutes les sympathies de M. Kenyon vont, avec raison, à cette dernière qui n'est qu'une tentative d'amélioration de l'ancienne notation et non une transformation totale; mais ni l'une ni l'autre ne se sont encore imposées d'une façon absolue, au point d'obtenir droit de cité dans l'enseignement courant.

B) Matériaux dont on dispose pour essayer de rétablir dans sa pureté primitive le texte du N. T. — 1° Les anciennes versions. — L'étude du texte des auteurs profanes se borne, d'ordinaire, à l'examen de quelques mss., souvent même d'un seul. Il est bien rare que d'anciennes versions soient de nature à projeter quelques lumières sur des passages difficiles. On signale, comme des exceptions, l'intérêt qu'il y a à consulter telle version arabe ou latine d'Aristote ou telle traduction grecque d'Ovide. Il en est tout autrement des livres du N. T. Les anciennes versions (syriaques, coptes, latines, etc.) offrent de l'intérêt, à la condition de savoir les utiliser. Pour cela, il faut d'abord les dater avec précision, déterminer leur texte avec certitude, bien se rendre compte, enfin, du texte grec que suppose à sa base la leçon syriaque ou latine.

a) Les versions syriaques. — Le N. T. fut vraisemblablement traduit en syriaque ou araméen à une époque reculée. L'araméen était, on le sait, la langue courante au temps du Christ, celle dont il se servit lui-même. De toutes les versions syriaques, la plus complète, puisqu'elle contient l'A. et le N. T. sauf quelques deutérocanoniques, c'est la *Peschitto*. Elle correspondait, pour les Eglises de Syrie, à notre Vulgate. Elle est parvenue jusqu'à nous en un nombre de mss. relativement considérable : 178 pour les Evangiles, 74 pour les Actes et les Epîtres catholiques, 81 pour les Epîtres de S. Paul. La moitié au moins de ces mss., dont certains remontent au Ve ou VIe siècle, sont au British Museum. Autrefois, on datait communément la Peschitto du IIe siècle; l'éditeur de cette version, M. Gwilliam, est encore de cet avis; de nos jours, beaucoup se rallient à l'avis du Prof. Burkitt et datent cette version des premières années du Ve siècle (vers 411). Elle aurait été faite par l'évêque d'Edesse, Rabboula, qui aurait ordonné qu'une copie en fût déposée dans chaque église pour l'usage du culte. Les autres versions syriaques (la *Sinaïtique* et la *Curetonienne)* représenteraient une version des Evangiles bien plus ancienne que la Peschitto et constitueraient la vieille version syriaque.

b) Les versions coptes. — Les versions coptes,

[1] Parmi ceux-ci, 507 concernent les Actes et les épîtres catholiques, 595 les épîtres de S. Paul, 223 l'Apocalypse; le reste, soit 993, les Evangiles. 46 minuscules seulement contiennent tout le N. T. Il n'est peut-être pas téméraire d'espérer faire encore en Egypte de nouvelles découvertes qui pourraient nous livrer des copies des Evangiles datant du IIIe ou même du IIe siècle.

dont firent usage pour lire la Sainte Ecriture les moines de S. Pacôme, ont vu le jour en Egypte, vers l'an 200. Les deux principales sont la *Sahidique* et surtout la *Bohaïrique*. L'un des trois meilleurs mss. de cette dernière version se trouve à la Bibliothèque de l'Institut Catholique de Paris, il est de 1250. Bien que d'époque tardive, les mss. coptes offrent un texte substantiellement pur, nullement encombré de ces nombreuses variantes que l'on rencontre dans nos mss. grecs. Il semble que les Coptes, comme autrefois les Juifs, apportaient un soin extrême à l'exécution des copies de la Bible, si bien que l'on peut être à peu près assuré de trouver dans ces copies, relativement récentes, le texte des premiers traducteurs presque sans altération. A l'examen, on constate que le travail de traduction a été fait avec soin et que le texte grec, qui servit de base, est généralement d'accord avec celui de nos meilleurs mss. onciaux, *Vaticanus* et *Sinaiticus*. Par ailleurs, on devine aisément qu'il est plus facile d'atteindre le texte grec derrière une traduction copte que derrière une traduction syriaque ou latine.

c) Les versions éthiopienne et arabes. — La version éthiopienne du N. T. est trop peu connue pour pouvoir être utilisée dans la reconstitution du texte néo-testamentaire. Quant aux versions arabes, si elles sont nombreuses, leur date récente et leur caractère par trop mélangé leur enlève toute valeur critique.

d) Les versions latines. — De toutes les versions latines du N. T., les plus importantes sont les versions préhiéronymiennes ; elles prirent naissance, en Afrique, vers le milieu du IIe siècle (Kenyon) ou au début du IIIe, vers 210-220 (Mangenot). Elles ne furent ni faites par un seul auteur, ni exécutées en une seule fois. La Vulgate de S. Jérôme les supplanta peu à peu et voilà pourquoi les mss. qui nous en sont parvenus ne sont ni nombreux, ni excellents ; par contre, ils sont de date très ancienne et remontent, certains du moins, au IVe ou Ve siècle. Les textes des vieilles versions latines sont très variés ; il suffit de les parcourir pour voir combien étaient justifiées les plaintes de S. Jérôme et de S. Augustin : « Tot sunt pæne quam codices, » et nécessaire la réforme du pape S. Damase. Aujourd'hui, on les répartit communément en trois familles : les textes africains, les plus anciens ; les textes européens, contenus dans la plupart des mss. existants ; et les textes italiens, qui furent à la base de la révision du N. T. entreprise par S. Jérôme. On discute encore pour savoir si les textes africains et européens viennent de la même traduction ou de deux traductions différentes d'époque et de lieu. La seconde alternative nous paraîtrait plus vraisemblable. Quant aux textes italiens (si toutefois ils ont existé ! Burkitt ne voit dans l'*Itala* dont parle S. Augustin qu'une portion du N. T. révisée par S. Jérôme depuis une dizaine d'années et déjà en circulation), on les considère comme une révision des textes européens, faite dans l'Italie du Nord. Ces vieux textes latins sont, en général, apparentés au *Codex Bezæ* et aux textes des plus anciennes versions syriaques.

La Vulgate de S. Jérôme ne fut pas pour le N. T. une nouvelle traduction de la Bible ; ce fut une simple révision des textes italiens, faite sur le grec, avec le souci d'apporter aussi peu de modification que possible à des textes très connus et très familiers. Aussi fut-elle acceptée avec joie et reconnaissance par ceux-là mêmes qui, comme S. Augustin, attaquèrent avec tant d'acharnement la traduction de l'A. T. La Vulgate s'imposa peu à peu ; les mss. que nous en possédons sont bien plus nombreux que ceux que nous avons du N. T. grec ; on estime à 8.000 le nombre de ceux qui sont disséminés dans les diverses bibliothèques d'Europe.

2o LES CITATIONS DES PÈRES. — Les citations des plus anciens Pères grecs et latins peuvent aussi être précieuses pour atteindre un texte biblique ancien, plus ancien souvent que celui de nos meilleurs mss., et surtout, pour permettre de grouper par époques et par contrées les variantes des mss. et d'établir ainsi entre elles une sorte de filiation. Toutefois, pour être en mesure de rendre ce service signalé, il faut, en tout premier lieu, que les leçons des Pères soient sûres, donc il faut qu'elles soient fournies par des éditions critiques du genre de celle commencée à Berlin pour les Pères grecs ou à Vienne pour les Pères latins. Il faut, en outre, être certain que la citation biblique du Père n'a été ni altérée, ni modifiée par un scribe postérieur qui aurait pu, écrivant de mémoire, substituer à son insu le texte de son temps à celui du Père, ou même le corriger sciemment pour le rendre conforme à la leçon biblique qu'il avait sous les yeux. Il faut, enfin, être assuré que le Père lui-même n'a pas cité de mémoire ou, si c'est un Père latin, qu'il n'a pas traduit directement du grec le texte sacré, mais l'a vraiment reproduit d'après son mss. On juge par là combien il faut de sens critique et de prudence pour utiliser les citations bibliques des Pères. En général, si la citation patristique est isolée et si elle n'est pas nettement confirmée par le contexte, il faut la tenir pour suspecte. Au contraire, si elle est garantie par de bonnes autorités, elle mérite d'être prise en considération, ne serait-ce que pour indiquer quel texte biblique était en usage à telle époque et dans tel milieu. Les Pères et les Ecrivains ecclésiastiques dont les citations sont les plus utiles pour la critique textuelle du N. T., sont chez les Grecs : S. Irénée, Clément d'Alexandrie, Origène, Eusèbe, S. Jean Chrysostome ; — chez les Latins : Tertullien, S. Cyprien, S. Hilaire, Lucifer de Cagliari, S. Ambroise, S. Jérôme, S. Augustin, Tyconius. Ce dernier utilise les vieilles versions latines longtemps après que la Vulgate de S. Jérôme était généralement acceptée.

C) Quels résultats a obtenus, en utilisant ces divers matériaux, la Critique textuelle du N. T.? — Au XVIe siècle, dès l'invention de l'imprimerie,

il parut des éditions du N. T. ; on cite celles d'Erasme, de Robert Estienne, de Théodore de Bèze, des Elzévirs. Ces éditions utilisèrent très peu de mss. de date ancienne ; elles donnèrent naissance au *Textus receptus,* texte sans valeur critique qui, pourtant, régna en maître jusque vers 1830. Si l'on fait abstraction des efforts tentés au XVIII^e siècle par Bengel, Wetstein et Griesbach, ce n'est qu'à partir du XIX^e siècle que l'on commença à utiliser vraiment les mss., versions ou citations, pour la reconstitution du N. T. dans sa pureté primitive. Un éditeur réputé de classiques grecs et latins, Lachmann, entra le premier dans cette voie où s'engagèrent après lui des maîtres tels que Tischendorf († 1874), Trégelles († 1875), Scrivener, Westcott-Hort, Nestle, Von Soden. Outre des éditions critiques du N. T., on publia aussi par impression, phototypie et, aujourd'hui, photographie, les principaux mss. On dut à Tischendorf l'impression du *Sinaiticus,* du *Vaticanus,* du *Codex Ephræmi,* de l'*Amiatinus,* et à Scrivener celle du *Codex Bezæ.*

Après étude et groupement des variantes des mss. d'après les citations des Pères et les versions anciennes, les critiques s'accordent, de nos jours, pour reconnaître quatre types différents dans le texte du N. T. :

1° Le texte α ou syrien, correspondant au *Textus receptus* utilisé dans l'Eglise depuis S. Jean Chrysostome. Pour ce motif, il a en sa faveur beaucoup de mss., mais non les plus anciens, et il ne peut revendiquer pour lui de citations patristiques antérieures au IV^e siècle.

2° Le texte β ou neutre reproduit dans le *Vaticanus* et le *Sinaiticus.* Il est originaire d'Egypte, se reconnaît dans la version copte Bohaïrique et les citations des Pères égyptiens, surtout dans celles d'Origène et de ses successeurs. La révision de la vieille version latine par S. Jérôme fut faite sur des mss. du type β. Ce texte β a la meilleure réputation d'exactitude, il jouit de toutes les faveurs des critiques contemporains.

3° Le texte γ ou alexandrin, comme son nom l'indique, a pris naissance lui aussi en Egypte ; il est néanmoins distinct de β avec lequel pourtant il s'accorderait dans la plupart des variantes. Il est de beaucoup le plus difficile à identifier et n'a pas une individualité très marquée.

4° Enfin le texte δ ou occidental, ainsi nommé parce que la plupart de ses variantes sont soutenues par les vieilles versions latines. Son représentant principal, parmi les mss. grecs, est le *Codex Bezæ.* Le texte occidental paraît être le plus ancien ; il a été répandu, autrefois, aussi bien en Orient, Egypte et Syrie, qu'en Occident ; on le rencontre dans les œuvres des plus anciens Pères ; il se caractérise par de nombreuses additions, petites ou grandes, et par des omissions frappantes. Dans certains livres, comme dans le troisième Evangile et les Actes, l'importance de ces variantes est allée jusqu'à pousser Blass à imaginer l'hypothèse d'une double édition de ses ouvrages faite par S. Luc lui-même. Après avoir rallié la faveur de critiques de la valeur de Nestle, cette hypothèse a perdu du terrain ; elle est généralement abandonnée aujourd'hui. On préfère attribuer les variantes nombreuses du texte occidental à la liberté avec laquelle scribes et prédicateurs traitaient les textes sacrés du N. T. dans les premiers temps de l'évangélisation. Ces variantes ne dérivent donc ni d'un archétype, ni d'un individu, encore moins de l'auteur même de l'écrit ; elles sont attribuables à plusieurs anonymes vivant à des époques diverses et dans des lieux différents. Et comme les livres de S. Luc circulèrent parmi les Gentils plus que les autres écrits néo-testamentaires, c'est sans doute pour ce motif qu'ils ont gardé plus que tous les autres la trace des libertés qu'on se permettait alors. — Toutefois, tout cela n'est qu'hypothèse et essai d'explication. Si l'on pouvait arriver à élucider la genèse du texte occidental on aurait, dit Kenyon, la clef de toute l'histoire textuelle du N. T. Et, s'il ne faut pas avoir pour ce texte occidental l'engouement dont on le favorisa, il y a quelques années, à la suite de Blass, il ne faut pas non plus le discréditer comme on discrédite le texte syrien. Incontestablement, le texte β est le meilleur et, d'ordinaire, le plus sûr et le plus authentique ; mais, si haut que nous prisions la précision et le sens critique des scribes et des savants d'Alexandrie auxquels le texte β doit son origine, il est à priori très peu probable qu'ils aient toujours raison et les copistes du texte δ toujours tort lorsqu'ils sont en désaccord. Il faut examiner avec impartialité les divergences et leur appliquer les règles de critique textuelle qui permettent de déterminer laquelle des deux leçons doit être tenue pour originale. Sans doute, il y a présomption en faveur du texte β ; mais il faut être disposé à examiner, le cas échéant, les droits de son rival. Il serait sans doute plus aisé de supprimer toutes les leçons spéciales au texte occidental, comme nous supprimons toutes les leçons particulières au texte syrien ; mais le moyen le plus facile ne conduit pas toujours à la vérité, et la tendance de la critique récente a été certainement de réhabiliter dans une certaine mesure le texte occidental et de demander qu'on l'examine avec plus de soin et d'attention à l'avenir (p. 362, 363).

§ 3. — *Une figure prophétique de N.-S. dans l'A. T. : Le Serviteur de Yahweh*

Au cours de ses études sur l'âme juive au temps des Perses [1], M. l'abbé Touzard a eu l'occasion de rencontrer la figure du Serviteur de Yahweh [2]. Il a esquissé sa silhouette en des traits saisissants, non pas seulement à l'aide du chap. LIII d'Isaïe auquel se réfèrent trop uniquement beaucoup de lecteurs, mais aussi à l'aide des autres traits contenus dans les chap. XLII, 1-4 ; XLIX, 1-6 ; L, 4-9 ; LII, 13-15.

Il est évident, tout d'abord, que le Serviteur de Yahweh ne saurait désigner dans cette partie

[1] *R. B.* 1916, p. 299-341 ; 1917, p. 54-137, 451-488 ; 1918, p. 336-402 ; 1919, p. 5-88 ; 1920, p. 5-42.
[2] *R. B.* 1920, p. 36-42.

d'Isaïe une collectivité. Si, en d'autres endroits, cette expression peut s'appliquer au peuple d'Israël considéré dans toutes les phases de son existence passée, présente et à venir, ou parfois, plus spécialement, à ce petit groupe de Juifs fidèles qui ont su expier leurs iniquités par leurs souffrances, dans d'autres textes, et, en particulier, dans les passages indiqués plus haut et dans le chap. LIII, le Serviteur de Yahweh ne peut désigner qu'un individu et cet individu n'est autre que le Messie des Evangiles [1].

L'auteur inspiré le présente successivement dans ses rapports avec Yahweh et dans l'accomplissement de sa mission.

Le Serviteur de Yahweh est, tout d'abord, l'élu du Très-Haut, c'est là sa première caractéristique :

> Yahweh m'a appelé dès ma naissance,
> Dès le sein de ma mère, il a nommé mon [nom ;
> Il a fait de ma bouche un glaive tranchant ;
> Il m'a caché dans l'ombre de sa main ;
> Il a fait de moi une flèche aiguë ;
> Il m'a mis en réserve dans son carquois.
> (XLIV, 1, 2) [2].

Aussi le Seigneur se complaît en lui ; il le soutiendra et fera reposer sur lui son esprit (XLII, 1). Sa mission ne se bornera pas à ramener à Dieu Jacob et à être le libérateur d'Israël ; le champ de son apostolat sera plus vaste. Il sera établi pour être la lumière des nations, pour faire arriver le salut jusqu'aux extrémités de la terre (XLIX, 6) ; il ouvrira les yeux des aveugles ; il fera sortir de prison les captifs ; il tirera de leur cachot ceux qui sont assis dans les ténèbres (XLII, 7). Aussi

> Des rois le verront, et ils se lèveront ;
> Des princes, et ils se prosterneront. (XLIX, 7).

Missionnaire de Yahweh en Israël et au milieu du monde païen, le Serviteur ne ressemblera pas à ce Messie conquérant qu'ont entrevu certains voyants d'Israël et que se sont plu surtout à décrire les auteurs d'Apocalypses. Il n'agira que par persuasion ; il fera son œuvre avec mansuétude ; il la poursuivra sans défaillance :

> Il exposera aux nations la Loi ;
> On ne l'entendra pas crier, ni parler haut,
> Ni élever la voix sur les places publiques ;
> Il ne brisera pas le roseau froissé ;
> Il n'éteindra pas la mèche qui fume ;
> Il exposera fidèlement la Loi ;
> Il ne sera pas fatigué, ni lassé
> Jusqu'à ce qu'il ait établi sur la terre la Loi ;
> Et les îles attendent sa doctrine. (XLII, 1-4).

Dieu lui-même sera son inspirateur, et le Serviteur se comportera à son égard comme doit se comporter le plus docile des disciples :

> Le Seigneur Yahweh m'a donné la langue des [disciples
> Pour que je sache parler aux abattus ;
> Le Seigneur Yahweh m'a ouvert l'oreille
> Pour que j'écoute en disciple ;
> Chaque matin il éveille, il éveille mon oreille ;
> Et moi je n'ai pas résisté,
> Je ne me suis pas retiré. (L, 4, 5).

[1] Cf. Condamin, *Le livre d'Isaïe*, p. 325-344.
[2] Nous citons Isaïe d'après la traduction Condamin.

Aussi le résultat de son œuvre ne sera pas douteux ; le succès couronnera sa mission :

> Voici que mon Serviteur prospérera,
> Il montera, grandira, s'élèvera bien haut. (LII, 13).

Mais il lui faudra, auparavant, passer par l'humiliation et la souffrance, et l'on sait en quels termes saisissants, dans ce qu'on a nommé, à juste titre, l'Evangile anticipé de la Passion, le prophète Isaïe a décrit les tortures que devait subir le Serviteur de Yahweh pour « offrir sa vie en sacrifice pour le péché » (LIII, 10). Semblable à un faible arbrisseau ou au rejeton qui sort d'une terre desséchée, il n'aura ni grâce, ni éclat pour attirer les regards ; il sera sans beauté pour plaire :

> Méprisé, rebut de l'humanité,
> Homme de douleurs et familier de la souffrance.

Il apparaîtra comme un objet devant lequel on se voile la face ; il sera en butte au mépris ; on ne fera de lui aucun cas (LIII, 2, 3). On sera dans la stupeur en le voyant, lui dont le visage sera défiguré et ne ressemblera plus à une face humaine (LII, 14). On l'accablera de souffrances, on le torturera jusqu'à le faire mourir ; il sera maltraité, meurtri, brisé, transpercé. Et néanmoins, ô prodige ! sous l'humiliation et au milieu de la souffrance, il sera résigné, il n'ouvrira pas la bouche,

> Comme un agneau qu'on porte à la boucherie,
> Comme la brebis muette aux mains du tondeur.
> (LIII, 7).

Il présentera son dos à ceux qui le frapperont et ses joues à ceux qui lui arracheront la barbe ; il ne dérobera pas sa face aux ignominies et aux crachats (L, 6).

Une pareille attitude ne pourra manquer de conquérir toutes les sympathies au Serviteur humilié et souffrant. On ne pourra attribuer à une juste punition de péchés commis tous les tourments dont il sera accablé. Et si, tout d'abord, le Serviteur sera en butte au mépris ; si, tout d'abord, on ne fera de lui aucun cas (LIII, 3) ; bientôt son innocence éclatera au grand jour et frappera tous les regards. On comprendra alors « qu'il n'y avait point d'injustice en ses œuvres et point de mensonge en sa bouche » (LIII, 9), et que la raison de tant de détresses et de si horribles souffrances ne fut autre que nos propres crimes :

> Il a pris sur lui nos souffrances
> Et de nos douleurs il s'est chargé ;
> Il a été transpercé pour nos péchés,
> Broyé pour nos iniquités ;
> Le châtiment qui nous sauve a pesé sur lui,
> Et par ses plaies nous sommes guéris.
> Tous nous étions errants comme des brebis ;
> Chacun suivait sa propre voie ;
> Et Yahweh a fait tomber sur lui
> L'iniquité de tous (LIII, 4-6),

sans que parmi ses contemporains nul n'ait pensé, au jour où « il était emporté par un jugement inique, » qu'il était arraché de la terre des Vivants et mis à mort pour le péché du peuple (LIII, 8).

Il ne reste plus au Prophète qu'à décrire l'apothéose méritée au Serviteur par la sublimité de son sacrifice au prix duquel il acquiert des multi-

tudes. Sans doute, il a plu à Yahweh de le broyer par la souffrance, mais :

S'il offre sa vie en sacrifice pour le péché,
Il aura une postérité, il multipliera ses jours ;
En ses mains l'œuvre de Yahweh prospèrera ;
Délivré des tourments de son âme, il le verra ;
Ce qu'il en connaîtra comblera ses désirs.
Le juste mon Serviteur justifiera des multitudes ;
Il se chargera de leurs iniquités ;
C'est pourquoi je lui donnerai pour sa part des multitudes ;
Il recevra des foules pour sa part de butin,
Parce qu'il s'est livré à la mort
Et qu'il fut compté parmi les pécheurs ;
Tandis qu'il portait les fautes d'une multitude
Et qu'il intercédait pour les pécheurs.
Et si des multitudes l'ont vu avec horreur,
Par lui des multitudes seront comblées de joie.
La multitude des nations l'admirera ;
Et les rois fermeront la bouche devant lui. (LII, 10-15).

Pouvait-on rêver apothéose plus grandiose pour le Serviteur de Yahweh, plusieurs siècles avant J.-C. ? et peut-on désirer, de l'œuvre du Christ, de ses souffrances, de sa mort, de son règne universel une description anticipée plus précise et plus circonstanciée ? L'incroyant ne peut lire sans une troublante émotion ces pages où sont retracées par vision prophétique les réalités de l'histoire [1] ; l'âme pieuse ne peut trouver, dans tout l'A. T., d'oracle plus touchant et plus beau !

§ 4. — *Les deux épîtres aux Thessaloniciens*

Le P. Vosté, professeur d'Ecriture Sainte au Collège Angélique de Rome, a choisi parmi les épîtres pauliniennes qu'il devait commenter devant ses élèves durant l'année scolaire 1915-1916, les épîtres aux Thessaloniciens dont l'enseignement sur la Parousie venait de faire, au mois de juin précédent, l'objet d'une décision de la Commission Biblique. Ce cours a été publié [2], et au commentaire proprement dit le P. Vosté a joint deux appendices : l'un pour expliquer le décret et fournir les éclaircissements exégétiques, théologiques et historiques susceptibles de permettre d'en

[1] Nous ne croyons pas inutile de mettre ici sous les yeux de nos lecteurs, dans un but apologétique, certaines appréciations empruntées à des savants qui ne partagent pas notre foi.

Dillmann : « On ne pourra pas nier que ce tableau si détaillé ne s'applique parfaitement à ce que le Christ a regardé comme son œuvre et à ce que tout le N. T. enseigne sur la rédemption du monde par les souffrances et la mort du Christ. A ce titre, c'est donc à bon droit que dès les premiers temps, dans l'Eglise, on a reconnu dans ce passage (LIII) la plus juste description anticipée qui soit donnée par l'A. T. de l'œuvre expiatrice du Christ. » *Der Prophet Jesaia* (1890), p. 470, 471.

Davidson : « En qui les traits caractéristiques du Serviteur se sont-ils trouvés réalisés de fait ? A cette dernière question la réponse est unanime : dans le Messie du Christianisme. » *Old Testament Prophecy* (1904), p. 433.

Dictionnaire de la Bible de Hastings, t. IV, p. 122 *bis* : « Les Savants s'accordent à reconnaître que le portrait du Serviteur tracé par le Prophète s'est pleinement vérifié dans le Christ. »

Driver : « On ne peut en douter, comme l'Eglise chrétienne l'a vu dès l'origine, le portrait tracé par le Prophète avec tant de génie et de puissance fut réalisé par Jésus de Nazareth... L'œuvre et la mission du Christ comme docteur, prophète, exemple, victime, consomme ce qu'Israël avait fait partiellement et imparfaitement. » *Isaiah, his life and times and the writings which bear his name* (1893), p. 180.

Kirkpatrick : « Nous qui lisons cette prophétie à la lumière des événements qui l'accomplissent, nous ne pouvons douter que le Saint-Esprit ait voulu désigner d'avance le Christ. » *The Doctrine of the Prophets* (1901), p. 397.

[2] *Commentarius in Epist. ad Thess.*, auctore Fr. Iacobo-Maria Vosté, O. P. Romæ, Ferrari ; Parisiis, Gabalda. 1917. Un vol. in-8° de VIII-304 p., 7 lir. 50.

mieux saisir le sens exact et la portée précise ; l'autre pour indiquer les divers avis, émis au cours des âges, sur les signes avant-coureurs de la Parousie.

L'introduction renferme les renseignements habituels sur les deux épîtres. On y parle successivement des origines de la ville de Thessalonique, de sa fortune dans l'histoire, de ses caractéristiques religieuses et sociales. On rappelle la fondation de l'Eglise de Thessalonique, faite par S. Paul vers l'an 50, au cours de sa seconde mission (49-52), après l'évangélisation de Philippes. Suivant l'avis de la majorité des Critiques, l'Apôtre n'y séjourna pas quelques semaines, mais environ 6 mois ; de là, toujours traqué par des ennemis implacables, il alla à Bérée, puis à Athènes, enfin à Corinthe où il séjourna un an et demi. C'est de Corinthe, après que Silas et Timothée l'y eurent rejoint, qu'il écrivit, à quelques mois d'intervalle, ses deux épîtres, à la fin de l'année 51 ou au début de l'année 52. On peut parler avec cette assurance, maintenant que l'on possède l'inscription de Delphes qui permet de dater le proconsulat de ce Gallion devant lequel comparut S. Paul du printemps 51 au printemps 53 et, probablement même, entre la fin d'avril 51 et la fin d'avril 52 [1].

La première épître aux Thessaloniciens a un but tout à la fois apologétique et dogmatique. S. Paul se défend contre les calomnies des Juifs sur sa personne et sur son évangile, et il complète, spécialement sur la Parousie, l'enseignement qu'il a donné autrefois de vive voix. Il rassure les Fidèles de Thessalonique sur le sort des Frères qui se sont endormis dans le Seigneur, et il indique nettement l'ignorance dans laquelle on est sur l'époque à laquelle reviendra Jésus. — La seconde épître complète et précise le sens de la première ; en donnant les signes avant-coureurs de la Parousie, elle montre que le retour du Seigneur n'est même pas prochain, comme certains l'avaient cru à tort.

De toutes les épîtres de S. Paul, les deux lettres aux Thessal. sont bien celles qui insistent le moins sur les points essentiels de sa doctrine : la justification par la foi, l'abrogation de la Loi, la grâce et la Loi, la mort rédemptrice du Christ. En ce sens, on a pu dire qu'elles étaient les moins pauliniennes de toutes. Non certes que ce soit là une raison pour douter de leur authenticité ; la tradition est unanime en leur faveur et la critique interne de ces épîtres (étude de la langue et du style, de la doctrine, indications historiques recueillies çà et là) confirme en tous points le verdict de la Tradition. Aussi, si au cours du XIX[e] siècle seulement il s'est trouvé quelques commentateurs, comme Schrader, Baur, etc., pour en refuser la paternité à S. Paul, aujourd'hui l'accord s'est fait entre les catholiques et les critiques libéraux vraiment sérieux, pour les ranger, sans hésitation aucune, au nombre des écrits incontestés de l'Apôtre. Qu'il nous suffise de mentionner,

[1] Cf. Brassac, *Une inscription de Delphes et la chronologie de S. Paul,* dans *R. B.* 1913, p. 36-53, 207-217.

parmi les indépendants, à l'appui de ce que nous avançons : Julicher (1894), Zahn (1906), Milligan (1908), Moffat (1910).

Le P. Vosté a voulu éviter dans son commentaire d'être trop uniquement philologique ou trop purement patristique. Il s'est efforcé de garder un juste milieu, tâche bien difficile en ces sortes de sujets, et nous ne serions pas surpris que les Théologiens, justifiant ses appréhensions, ne le trouvent par trop philologique. Tous les mots intéressants de la langue de S. Paul dans ces deux épîtres sont, en effet, soigneusement notés ; ils sont étudiés dans leur acception classique, néo-testamentaire ou purement paulinienne ; ils sont catalogués suivant le cas comme *Hapax legomenon* (mot employé une seule fois), comme expression rare, ou (s'il y a lieu) comme faisant partie du vocabulaire de l'Apôtre, avec indication du nombre de fois où ils sont usités dans les épîtres ou les autres livres du N. T. Il n'y aurait pas trop d'inconvénient à procéder ainsi dans un commentaire qui nous paraît être pourtant plutôt destiné à un public plus nombreux et moins spécialisé que celui pour lequel sont écrits les volumes des Etudes Bibliques de la collection Lagrange, si à ces notes philologiques, à ces choix judicieux entre les leçons différentes préconisées par les Critiques, à ces corrections de la traduction de la Vulgate d'après le texte grec ou l'édition critique de Wordsworth-White, étaient jointes des notes théologiques, historiques ou même ascétiques plus nombreuses et plus étendues. Les membres du clergé qui s'intéressent à la Bible sont si privés, à l'heure actuelle, d'études sur nos Livres Saints faites par des maîtres et écrites pour eux, que nous nous permettons de signaler au distingué Professeur du Collège Angélique ce besoin, qu'il n'ignore pas d'ailleurs. En commentant S. Paul à leur intention, il rendrait à l'Eglise d'abord, à ses confrères ensuite, des services signalés.

Pour le texte latin, l'étude du P. Vosté est basée sur l'édition critique de la Vulgate de Hetzenauer, corrigée parfois par celle de Wordsworth-White. Pour le texte grec, puisque nous manquons dans l'Eglise d'édition authentique (le *Textus receptus,* dont on dit qu'il est « non recipiendus », n'ayant aucune valeur critique), le P. Vosté a eu recours à l'édition de Nestle. Dès lors que le texte grec mis par le P. Bodin dans son *Novum Testamentum* n'est pas un texte critique, mais uniquement, ainsi qu'il en avertit lui-même, une reproduction du *Vaticanus,* le P. Vosté ne pouvait le mettre à la base de son étude ; il lui fallait une édition critique ; celle de Nestle était tout naturellement indiquée. Les variantes, d'ailleurs peu nombreuses, de l'édition manuelle de Von Soden sont signalées en notes quand il y a lieu.

Au cours de l'explication philologique sont fréquemment cités Grimm, Moulton, Milligan. Les Pères le plus souvent mentionnés sont S. Jean Chrysostome et S. Jérôme ; les commentateurs dont l'autorité est d'ordinaire invoquée sont Estius, Cajetan, le P. Knabenbauer, Bornemann, Lightfoot, Dobschütz.

Se basant sur ce fait que Silas et Timothée, fondateurs avec Paul de l'église de Thessalonique, sont nommés par l'Apôtre dans l'adresse, le P. Vosté en conclut, avec certains, que le pluriel dont S. Paul se sert au cours de sa lettre est un pluriel réel et non un pluriel de majesté. L'Apôtre écrirait donc aux Thessaloniciens, non en son nom personnel et exclusif, mais au nom de ses compagnons d'apostolat ; il ne réserve à S. Paul seul que les expressions où il se distingue très nettement de ses compagnons comme I Th. II, 18 ; III, 5 ; V, 27. Ainsi ce ne serait pas à ses seuls enseignements que ferait allusion S. Paul, mais encore à ceux de ses compagnons d'apostolat ; ce ne serait pas lui seul, mais aussi ses compagnons qui se mettraient en scène, qui donneraient l'instruction sur la Parousie et dicteraient les conseils et les blâmes. Avouons que cette façon de lire les épîtres aux Thessal. ne nous paraît pas pleinement justifiée.

Au cours du commentaire, diverses notes prennent l'allure de petites dissertations, v. gr. sur la charité, l'élection et l'appel dans S. Paul, l'évangile, l'origine et le sens du mot Parousie, l'interprétation des expressions « cum omnibus sanctis » (I Th. III, 13), « vas suum possidere » (I Th. IV, 4), « circumveniat in negotio fratrem suum » (I Th. IV, 6), sur la nuance des divers termes ἀγαπᾶν et φιλεῖν ; διωγμός et θλῖψις, παρουσία, ἀποκάλυψις et ἐπιφάνεια, etc.

L'explication des signes précurseurs de la Parousie, dans la seconde épître, est conduite avec le souci scrupuleux d'éviter toute interprétation subjective ou fantaisiste. Dans ce but, le P. Vosté s'efforce de saisir le sens précis des expressions employées, il les étudie en elles-mêmes, dans leur contexte, dans les passages des autres écrits inspirés ou des apocryphes où elles se rencontrent, et il ne néglige aucun sentiment des Pères, des théologiens ou des exégètes, susceptible de projeter un peu de lumière sur ces textes difficiles. Tout son Appendice II (p. 263-288) est, d'ailleurs, consacré à l'histoire de l'interprétation du chap. II de la II Thess., et sa conclusion est que l'obstacle qui empêche l'Antéchrist de se manifester n'est pas un décret divin, mais l'Empire romain qui se continue par sa législation dans nos sociétés chrétiennes.

Un dernier mot en terminant. Le P. Vosté ne veut pas admettre qu'il y aura des vivants lors de la Parousie ; il est même sévère pour ceux (et ils sont nombreux) qui sont d'un avis opposé (p. 142, 237). Sans doute, des seules épîtres aux Thessal. on ne pourrait rien conclure ; on pourrait dire seulement que les vivants passeront dans le cortège parousiaque après les morts ressuscités. Mais S. Paul s'est expliqué ailleurs tout au long sur le sort des vivants (I Cor. XV, 51-53 ; II Cor. V, 2-4. Cf. *Ami* 1912, p. 996-999). Le P. Vosté promet de dire toute sa pensée sur ce point dans son commentaire sur la I Cor. Attendons patiemment ce commentaire. Nous n'avons d'autre désir que

celui de comprendre chaque jour davantage la doctrine de S. Paul et de l'exposer toujours en union parfaite de pensée avec la Sainte Eglise. D'une discussion charitable entre exégètes animés du souci non de faire prévaloir leur propre sentiment, mais de mieux mettre en lumière l'enseignement des auteurs inspirés, il ne pourra résulter, nous en sommes convaincu, qu'une meilleure intelligence de nos Saints Livres.

§ 5. — *Encore les destinataires et la date de l'épître aux Galates*

Dans l'*Ami* du 26 juin 1919 (p. 909-911), nous avons déjà abordé ce sujet à l'occasion du commentaire du P. Lagrange. Depuis lors, M. l'abbé Levesque a consacré à cette question trois articles de la *Revue pratique d'Apologétique* [1].

Le distingué Professeur nous était connu depuis longtemps comme l'un des partisans les plus déclarés de la Galatie Romaine et de la priorité de l'épître aux Galates sur les autres épîtres de S. Paul ; il n'avait sans doute pas été étranger à la conception du livre [2] du si regretté abbé de Boysson, qui exposa et défendit naguère (1912) cette thèse avec tant de conviction et de chaleur, et nous désirions vivement lui voir prendre à lui-même la plume pour nous donner de cette opinion l'un de ces exposés clairs et nets dans lesquels il excelle. C'est fait maintenant ! Nous nous en réjouissons pour la critique historique des épîtres de S. Paul et, bien que nous ne partagions pas complètement son point de vue, il nous est agréable de l'exposer, en toute impartialité, aux lecteurs de l'*Ami*.

Il va de soi, tout d'abord, que le témoignage de la Tradition n'a rien à faire en une question où le dogme n'est nullement engagé et qui relève de la seule critique historique. Sur ce point-là, nous sommes tout à fait d'accord avec M. Levesque et nous souscrivons pleinement à sa conclusion : « Les Pères ne sont ni pour, ni contre l'opinion de la Galatie du Sud. La liberté reste entière » (p. 395). Si l'opinion de la Galatie du Nord est celle qui a été admise dans le passé, si elle est encore communément suivie dans le présent, ce n'est point parce que les Pères s'y sont ralliés, car la plupart ne se sont même pas préoccupés des destinataires de l'épître aux Galates ; ils en ont parlé d'après l'épître elle-même, en se contentant de données vagues, sans précision topographique ou chronologique, et l'on est surpris de voir une revue aussi sérieuse que les *Recherches de Science Religieuse* [3] faire appel à tous les Pères grecs et latins pour défendre la thèse de la Galatie du Nord. M. Levesque a fait rapidement justice, et avec raison, d'une semblable prétention (p. 391-395).

La controverse ne peut donc être dirimée que par les textes scripturaires, par la géographie et par l'étude des appellations de l'époque, utilisées par les historiens ou employées dans les inscriptions. Contre le P. Lagrange [1], M. Levesque affirme que les habitants de la Galatie Romaine, i. e. des villes d'Iconium, Lystres, Derbé, Antioche de Pisidie (Act. XIII, 14-52 ; XIV, 1-23), pouvaient être désignés sous la dénomination commune de « Galates, » car leur région avait été réunie à la Galatie du Nord à la suite des conquêtes de Déjotare et d'Amyntas, puis comprise dans une même province romaine, et cela pendant plusieurs dizaines d'années. Cette situation avait été celle du Ier siècle, comme l'ont prouvé les travaux de G. Perrot et de W. Ramsay (p. 386-390, 459-464).

Les destinataires de l'épître aux Gal. peuvent donc être cherchés dans la Galatie du Sud. Dès lors, ils auraient été évangélisés par S. Paul au cours de sa première mission. On évite ainsi, déclare M. Levesque, toute une série d'invraisemblances et d'impossibilités :

1° L'omission du nom de Timothée dans l'épître aux Gal., alors que ce nom figure, en bonne place, dans les épîtres aux Thessal., aux Cor. et aux Rom., écrites à la même époque (p. 395) ;

2° L'absence d'allusion à la Parousie dont la préoccupation domine les épîtres aux Thessal., aux Cor. et aux Rom. (p. 395, 396) ;

3° La différence de point de vue entre l'épître aux Gal. et l'épître aux Rom., qui laisse supposer que ces deux lettres n'ont pas été rédigées au même moment (p. 396, 397) ;

4° L'invraisemblance de voir, vers 55-58, des fidèles de Galatie se laisser troubler par la question des observances judaïques, alors qu'ils auraient dû avoir été mis déjà au courant de l'accord établi sur ce point capital entre S. Paul, les Apôtres et les Anciens de Jérusalem, et de la décision prise au concile de Jérusalem (p. 397, 398) ;

5° L'attitude curieuse adoptée par S. Paul en apprenant ces troubles et les attaques dont son évangile est l'objet. Pourquoi ne se défend-il pas en faisant appel au concile de Jérusalem et à sa décision ? (p. 398, 399) ;

6° La très grande difficulté à expliquer, après le concile de Jérusalem, les hésitations et la conduite de S. Pierre à Antioche (Gal. II, 21 et ss.) et les reproches de S. Paul, toujours formulés sans faire au concile la moindre allusion (p. 399-402) ;

7° Enfin, l'impossibilité géographique d'appliquer à la Galatie du Nord les deux textes des Actes XVI, 6-8 ; XVIII, 23, sur lesquels pourtant s'appuient résolument les tenants de cette opinion. Avec carte à l'appui, M. Levesque prétend que l'itinéraire supposé par les PP. Rose, Lagrange, etc., est tout à fait invraisemblable, voire même impossible. De plus, il serait en contradiction avec le texte de S. Luc, car il fait revenir, à deux reprises, S. Paul sur ses pas par le même chemin, retours qui ne sont ni supposés, ni indiqués par le texte des Actes. — Il faut bien le reconnaître, si l'on tient compte des grandes routes alors frayées, le développement de

[1] 1er janv. 1920, p. 385-402 ; 15 janv., p. 449-464 ; 1er fév., p. 528-537.

[2] *La Loi et la Foi. Etude sur S. Paul et les Judaïsants*, par A. de Boysson ; Paris, Bloud, 1912.

[3] N° de mai-septembre 1918, p. 269.

[1] Cf. *Comm. sur l'Epitre aux Gal.*, Introd., p. XVII-XX.

cette partie de la thèse de M. Levesque n'est pas sans produire une certaine impression. L'itinéraire de l'Apôtre se trouve considérablement simplifié et l'expression des Actes : « διῆλθον, traverser, » est prise au sens strict de *passage*, et non au sens quelque peu détourné de *voyage d'aller et retour* (p. 449-456).

Appliquant donc exclusivement à la Galatie du Nord les deux textes susvisés, M. Levesque décrit ainsi les voyages de l'Apôtre :

Act. XVI, 6-8. Parvenu à Antioche de Pisidie, l'Apôtre comptait prendre à l'ouest la route qui devait le conduire directement à Ephèse. Détourné de ce projet par l'Esprit-Saint, il se dirigea par le nord-ouest vers les cités florissantes de la Bithynie, Nicée ou Nicomédie, traversant ainsi la région galatique, la Galatie du Sud, i. e. ce qui lui en restait à parcourir, puis la Phrygie asiatique (p. 458-462).

Act. XVIII, 23. D'Antioche de Pisidie, voulant aller à Ephèse, au cours de sa troisième mission, l'Apôtre prit, dans la direction de l'ouest, la route qui l'y conduisait en droite ligne en traversant successivement la région galatique et la Phrygie (p. 462, 463).

Reste une objection, tirée des circonstances purement accidentelles dans lesquelles furent fondées les églises de Galatie (Gal. IV, 13, 14). Se trouvant tout à coup malade, S. Paul aurait interrompu son voyage et, profitant des intervalles de répit que lui laissait son mal, il aurait créé de nouvelles communautés. M. Levesque rejette comme inexacte l'interprétation communément donnée aujourd'hui de ce passage ; il traduit la préposition δία non par « à cause de, à l'occasion de, » mais par « à travers. » Dans « l'infirmité de la chair, » avec les Pères grecs et latins, il ne voit aucune allusion à une maladie quelconque, mais seulement l'indication des circonstances humaines de la prédication : persécutions, mauvais traitements, coups, apparence chétive ou, si l'on veut, état habituel de maladie, toutes circonstances évidemment défavorables au succès de l'apostolat, de nature à faire obstacle aux conversions ; allusions claires, dit-on, aux difficultés de toutes sortes que, selon le récit des Actes, S. Paul rencontra au cours de son évangélisation de la Galatie romaine. S. Paul dit bien que les Galates, dans leur grand dévouement pour sa personne, seraient allés jusqu'à s'arracher les yeux pour les lui donner ; mais on aurait tort de chercher dans cette expression la description d'une maladie ; il n'y faut voir qu'une métaphore hardie destinée à montrer que les Galates étaient prêts à tout sacrifier pour S. Paul, même ce qu'ils avaient de plus précieux (p. 456-458).

Le dernier article de M. Levesque veut prouver que « les conditions de la composition de l'épître réclamées par sa teneur même, se réalisent dans l'opinion qui la fait écrire à Antioche avant le concile de Jérusalem vers l'an 50 » (p. 528).

L'Apôtre doit avoir vu deux fois ses églises et ne les avoir quittées que depuis peu. Il les a revues deux fois, puisqu'au retour de la première mission il est repassé par les mêmes communautés. Il ne les a quittées que depuis peu, puisqu'à peine rentré à Antioche de Syrie il apprend les menées dangereuses des Judaïsants. Pour ruiner son autorité, ceux-ci veulent le rabaisser au rang d'un simple évangéliste sans mission ; d'où ces explications sur son passé judaïque, sur l'origine de son évangile, sur l'indépendance de son apostolat reconnu par Pierre, les Apôtres et les Anciens, lors de ses divers voyages à Jérusalem, avant le concile, 3 ans et 14 ans après sa conversion. La discussion qui survint peu après entre S. Pierre et S. Paul, à propos de l'attitude à garder vis-à-vis des chrétiens venus du paganisme, montra à tous la nécessité de régler officiellement, et au plus tôt, la conduite qu'il convenait de faire adopter aux Chrétiens de la Gentilité vis-à-vis de la Loi et de ses observances. Alors se réunit le Concile à l'issue duquel fut écrite la lettre des Apôtres, qui ramena la paix à Antioche, Act. XV, 31 (p. 528-537).

Mais si M. Levesque est un partisan résolu de la Galatie romaine et de l'antériorité de l'épître aux Gal. par rapport au Concile, il n'a, par contre, aucune indulgence pour l'expédient apologétique que fut la thèse des Judaïsants prétendus mitigés (p. 536). Il termine son exposé en résumant en ces termes, sous forme de conclusion, l'argumentation développée par lui au cours de ses trois articles :

> L'épître aux Galates, qui ne mentionne pas Timothée, n'a encore aucune allusion à l'avènement du Seigneur, et se présente comme écrite en pleine crise judaïsante, tandis que l'épître aux Romains suppose une époque d'accalmie, est la plus ancienne des épîtres de S. Paul, composée immédiatement avant le Concile de Jérusalem.
>
> Elle s'adresse aux Fidèles de la Galatie du Sud, dont S. Luc nous raconte l'évangélisation pendant la première mission de l'Apôtre ; chrétientés qui, dans le temps même qu'il s'éloignait, furent troublées par les Judaïsants venus de Jérusalem, en même temps qu'Antioche et la Cilicie, mais furent pleinement pacifiées par les décisions du Concile de Jérusalem, portées par S. Paul au début de sa seconde mission.
>
> Ce sont du reste les seules églises de Galatie que S. Paul ait jamais fondées, les cités de la Galatie du Nord ne s'étant jamais trouvées sur le passage de l'Apôtre, ni à sa seconde ni à sa troisième mission, d'après l'itinéraire tracé par les Actes des Apôtres aux chap. XVI et XVIII.
>
> Enfin, dans cette opinion, l'accord entre l'épître et les Actes des Apôtres se fait plus complet et plus naturel (p. 537).

§ 6. — *Explication d'un passage de l'épître aux Hébreux :* Héb. VI, 4-6, *concerne-t-il la non réitération du baptême, ou seulement les difficultés extrêmes du retour à Dieu après l'apostasie ?*

Dans l'*Ami* 1919, p. 1138, nous avons écrit : « Le malheur des faibles et des prévaricateurs est grand ! Ils ont été éclairés une première fois ; ils ont goûté le don céleste, la douceur de la parole de Dieu, les merveilles du monde à venir ; ils ont eu une part au Saint-Esprit ; ils ne peuvent être

renouvelés une seconde fois en étant amenés à la pénitence, car ils ont, pour leur part, crucifié de nouveau le Fils de Dieu et l'ont livré à l'ignominie. (Héb. VI, 4-6). » Un lecteur nous a écrit sa surprise de nous voir abandonner dans cette traduction large l'interprétation de S. Thomas *(Summa Theol.,* 3a Pars, quæst. 84, art. X, ad I). Nous saisissons volontiers cette occasion pour donner, sur l'explication de ce passage célèbre de l'épître aux Hébreux, quelques éclaircissements complémentaires.

Le texte lui-même est ainsi libellé : « Il est impossible, en effet, que ceux qui ont été une fois illuminés et qui ont goûté le don céleste et qui sont devenus participants de l'Esprit-Saint et qui ont goûté la bonne parole de Dieu et les merveilles du monde à venir et qui sont tombés, soient renouvelés une seconde fois en étant amenés à la pénitence, eux qui ont crucifié personnellement de nouveau le Fils de Dieu et l'ont déshonoré. »

Ce passage est susceptible de deux interprétations, l'une et l'autre « catholica et vera, » a dit Bernardin de Picquigny. La première remonte aux premiers siècles, nous l'appellerons *ancienne ;* la seconde, bien que de beaucoup plus récente, date néanmoins déjà de plusieurs siècles, nous l'appellerons *moderne*. Nous signalerons, en terminant, une interprétation hérétique d'Héb. VI 4-6 qui ne fut pas sans nuire beaucoup, dans certaines églises, à l'admission de l'épître dans le Canon des Saintes Ecritures. — Commençons par l'exposé de l'interprétation dite « moderne », que nous avons suivie dans l'article indiqué ci-dessus.

A) Interprétation moderne. — Ses partisans entendent le terme « impossible » du verset 4 de l'extrême difficulté, équivalent à une impossibilité morale, à laquelle se heurteront, pour rentrer en grâce avec Dieu, ceux qui se seront rendus coupables du crime d'apostasie. On sait pourquoi S. Paul a introduit dans l'épître aux Hébreux ce passage sur l'apostasie. Dans la communauté chrétienne à laquelle il s'adressait, il y avait eu de graves défections. Certains, scandalisés par la simplicité et la pauvreté des cérémonies de l'église naissante, étaient retournés au Temple pour y jouir du spectacle d'une pompe surannée mais grandiose. On pouvait craindre que leur exemple ne fût contagieux. Pour retenir les hésitants, l'Apôtre montre combien sont désastreuses les conséquences de l'apostasie. Ceux qui abandonnent lâchement la foi, après l'avoir reçue, commettent un crime dont la gravité se mesure à la grandeur du don volontairement méprisé. En vain, ils ont été illuminés par la connaissance du Christ et ont joui du don céleste; en vain, ils sont devenus participants de l'Esprit-Saint et ont goûté la bonne parole de Dieu et les merveilles du siècle à venir (4b-5). Après avoir été gratifiés de telles faveurs, leur apostasie n'en est que plus coupable ; leur chute n'en est que plus profonde. Pour tous ces motifs, leur retour à Dieu sera extrêmement difficile, car ils ont mis, de leur plein gré, des obstacles presque insurmontables à leur conversion. Sans doute, Dieu peut toujours, par l'une de ces interventions où sa miséricorde commande à sa justice, ramener à Lui de telles âmes ; mais, dans le cours ordinaire des choses, il ne faut pas compter sur ces miracles de la grâce, et il est indiscutable que les ministres de l'Evangile seront dans une quasi-impossibilité, en se servant des moyens ordinaires de conversion, de ramener dans le droit chemin de tels chrétiens, et que l'apostat lui-même, s'il veut revenir, aura grand'peine à établir dans son âme les dispositions convenables. Par le fait même de son apostasie, le chrétien s'est mis dans un état d'hostilité permanente vis-à-vis du Christ. Revenu au judaïsme, il semble approuver implicitement, par son attitude nouvelle, toutes les infamies des Juifs à l'égard de Jésus ; il insulte à sa croix ; il foule aux pieds les mérites de son sang rédempteur en renonçant à son alliance et en abandonnant l'Evangile et les vérités qu'il a apprises. Par sa conduite, il crucifie en quelque sorte Jésus une seconde fois et lui fait endurer de nouveau toutes les douleurs et toutes les humiliations de la Passion en rendant inutiles pour son salut tant de sacrifices et de souffrances. La difficulté du retour à Dieu pour l'apostat vient donc de ce qu'il s'est délibérément séparé de Celui qui a donné sa vie pour lui, s'est fait connaître à lui et lui a déjà prodigué ses grâces et les douceurs de son amitié. Mille fois préférable est évidemment le sort de ces Juifs qui n'ont pas encore reconnu Jésus-Christ.

Les deux versets suivants (7 et 8) confirment cette interprétation. S. Paul compare le chrétien à une terre qui boit la pluie et est abondamment arrosée. Si elle produit une végétation utile, elle a part à la bénédiction du Bon Dieu ; si elle produit des épines et des ronces, elle va au-devant d'une malédiction qui aboutit à la combustion. La terre qui répond aux soins dont elle a été l'objet et qui produit des fruits utiles, c'est l'âme du chrétien qui demeure fidèle ; celle qui donne des ronces et des épines, c'est l'âme du chrétien devenu apostat. Or le châtiment qui attend cette dernière montre assez combien S. Paul compte peu pour elle sur une pénitence efficace et un retour à Dieu sincère : « sa malédiction aboutit à la combustion, » dit-il. Dans un autre passage (Héb. x, 26-29), S. Paul vise encore, selon toute vraisemblance et malgré le vague de l'expression, le crime d'apostasie. Il parle de ceux qui pèchent volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, de ceux qui foulent aux pieds le Fils de Dieu, dédaignent le sang de l'alliance et outragent l'esprit de la grâce. Or ceux-là, il les déclare dignes des pires châtiments, susceptibles du jugement et du courroux de feu qui doit dévorer les rebelles. Il n'envisage donc pas non plus pour eux une conversion comme probable.

Cette interprétation a l'avantage de n'introduire dans le texte de S. Paul (Héb. VI, 4-6) aucune idée qui lui soit étrangère, comme serait celle d'un

pardon impossible à obtenir par réitération du baptême ou par voie sacramentelle, et elle est conforme à la doctrine habituelle de l'Apôtre vis-à-vis des apostats (Héb. VI et X).

B) Interprétation ancienne. — Elle prend le terme « impossible » dans toute sa rigueur, l'entend d'une impossibilité absolue, et prétend que S. Paul a voulu enseigner ici l'impossibilité de rentrer en grâce et de recouvrer l'amitié de Dieu en recevant un second baptême.

Voici, d'ailleurs, l'explication de ce passage par S. Jean Chrysostome dans sa 9e homélie sur l'épître aux Hébreux :

> Ils ne peuvent pas dire : Si nous abandonnions la foi, nous en serions quittes pour laver nos péchés dans le baptême et nous serions aussi avancés qu'auparavant... *Il est impossible,* c'est-à-dire, ne vous attendez pas à ce qui ne peut pas arriver. Il n'a pas dit : il ne convient pas, il n'est pas avantageux, il n'est pas permis. Il a dit : il est impossible. Il a voulu leur faire comprendre qu'après avoir été éclairés, c'est-à-dire, baptisés une fois pour toutes, ils devaient désespérer de l'être une seconde fois... *Se renouvellent par la pénitence.* Eh quoi ! faut-il qu'ils renoncent à la pénitence ? Non pas à toute pénitence, à Dieu ne plaise ! mais au renouvellement qui a lieu par le baptême... « Se renouveler » signifie devenir un nouvel homme, et il n'y a que le baptême qui puisse opérer ce miracle... C'est que le baptême est une croix. Grâce à lui, le vieil homme se trouve crucifié. Nous mourons comme le Christ est mort. Par le baptême nous avons été ensevelis avec le Christ. Si donc il est impossible que le Christ soit crucifié de nouveau, il est impossible que nous recevions un nouveau baptême. (*P. G.* LXIII, 79, 80).

Cette interprétation fut celle de presque tous les Pères, de la plupart des théologiens, dont S. Thomas, et du plus grand nombre des commentateurs anciens de S. Paul, parmi lesquels nous pouvons signaler Estius et Bernardin de Picquigny. Dom Calmet s'y rallia, car il ajoute, après mention de l'opinion moderne que nous avons exposée : « Je préférerais l'explication de S. Jean Chrysostome, de Théodoret et des autres Pères que nous avons rapportée dans l'article précédent. »

Toutefois, il ne faudrait pas se faire illusion sur ce concours si imposant de Pères, de théologiens et d'exégètes. C'est bien le cas ou jamais de redire à leur propos l'axiome : « Non numerantur, sed ponderantur. » Tous, en effet, dépendent de S. Jean Chrysostome ; ils reproduisent son explication, souvent même textuellement, et, si nous ne croyons pas devoir figurer dans leur cortège, c'est uniquement parce que cette interprétation nous paraît avoir pour base et comme point de départ une traduction erronée du terme φωτισθέντας, *illuminati.* S. Jean Chrysostome voit dans ce terme un équivalent du mot *baptiser :* « après avoir été éclairés, c'est-à-dire baptisés, » dit-il. Or a-t-on le droit d'affirmer ainsi, sans preuve, cette équivalence ? Là est toute la question, et de la réponse qui lui est donnée vient la divergence constatée entre les deux interprétations de ce passage.

Au chap. X, 32 de la même épître, l'Apôtre invite les fidèles à se remémorer ces premiers jours où ils ont été « illuminés ». Dans sa *Bible commentée,* M. Fillion explique ce terme sans faire allusion au baptême ; il se contente d'écrire : « illuminés, i. e. mis en pleine lumière par suite de la conversion au christianisme. » Pourquoi donc, dans la même épître, donner au même mot, quelques chapitres auparavant, le sens si spécial de *baptisés ?* Pourquoi le faire, alors surtout que S. Paul parle toujours du baptême en employant le mot propre, soit le terme *baptismus* (Col. II, 12), soit le verbe *baptizare* à ses différents modes et temps ? (I Cor. I, 13, 17 ; XV, 29 ; Rom. VI, 3 ; I Cor. X, 2 ; XII, 13 ; Gal. III, 27). Sans doute, le verbe φωτίζω et ses dérivés et le mot φωτισμός sont devenus par la suite, dans le langage chrétien, synonymes du verbe *baptiser* et du mot *baptême ;* mais ils n'ont eu ce sens que plus tard ; ils ne l'avaient pas au temps de S. Paul. C'est au cours du IIe siècle, dans S. Justin, que l'on trouve pour la première fois le sacrement de l'initiation chrétienne désigné par le mot φωτισμός (« cette ablution s'appelle illumination, φωτισμός, parce que ceux qui reçoivent cette doctrine ont l'esprit illuminé. » I *Apol.* LXI, 12 : P. G. VI, 420). On comprend très bien qu'en raison de l'effet produit sur l'intelligence par la connaissance du Christ, la lumière par excellence, et qu'en raison de ce fait que le baptême était le couronnement de l'enseignement catéchuménal, on ait pris postérieurement l'habitude dans la littérature ecclésiastique de désigner le baptême par le terme φωτισμός, de se servir des mots φωτίζειν et φωτίζεσθαι pour indiquer l'action de donner ou de recevoir le baptême, d'où ces nombreuses catéchèses intitulées *Ad illuminandos,* πρὸς φωτιζομένους ; mais on n'a pas le droit de donner au mot φωτισθέντας, dans S. Paul, un sens qu'il n'eut que plus tard. Et dès lors que le point de départ est faux, il s'ensuit que l'interprétation, à notre avis, ne doit pas être retenue.

C) Interprétation hérétique. — Ce passage de l'épître aux Hébreux, rédigé en termes si énergiques, sans distinction ni nuance, est l'un de ceux qui ont contribué à créer dans l'Eglise primitive ces sentiments et cette discipline rigides dont témoignèrent les écrits et la pratique des deux premiers siècles depuis le *Pasteur* d'Hermas jusqu'à l'édit de Calliste et à S. Cyprien. Trois fautes considérées comme les plus graves (l'idolâtrie, l'adultère, l'apostasie) furent alors traitées de fait, dans la plupart des églises, comme irrémissibles par les voies ordinaires de la réconciliation ecclésiastique et on se contenta, le plus souvent, de demander aux coupables de faire pénitence, de prier pour eux et de les abandonner pour leur réconciliation au jugement direct du Seigneur.

Des hérétiques se trouvèrent, les Montanistes avec Tertullien, Novatien avec ses partisans, pour alléguer Héb. VI, 4-6 comme l'un des textes scripturaires susceptibles de justifier leur doctrine des péchés irrémissibles. C'était faire témoigner S. Paul en une question qu'il n'avait nullement envisagée, celle du droit au pardon en certaines circonstances. L'abus que l'on fit alors de ce texte

ne fut pas sans nuire beaucoup à l'admission de l'épître aux Hébreux dans le Canon de l'Eglise.

§ 7. — *Principaux articles de Revues parus récemment sur des questions bibliques* [1]

I. Questions générales d'Introduction. — Synave et Lemonnyer, Bulletin de Théologie biblique dans *R. des Sc. Ph. et Th.* 1920, janv.-avril, p. 212-268. On jugera de son importance par son étendue et ses sous-titres : ANC. TEST. Ouvrages généraux, monographies. Les Origines, Moïse et Josué ; la période prophétique, la période juive ; — Monographies particulières : Yahweh, les rites de deuil, le mariage et la femme, l'idée de la Sagesse, Eschatologie juive ; Etudes comparatives : le Paradis, la chute, le déluge, le code de Hammourabi. — NOUV. TEST. Jésus : christologie, sotériologie, eschatologie ; — S. Paul : eschatologie, sotériologie, christologie. S. Jean ; — Mystères et mystiques : Hermès, Eleusis, Attis, Ascèse.

Brassac, *L'ouvrage du P. Berthe* Jéhovah et son peuple *est-il une histoire de l'A. T. et peut-il en tenir lieu?* dans *R. p. A.* 15 octob. 1919, p. 124-127. Nous parlerons prochainement de ces deux volumes.

Venard, *Les études bibliques chez les Catholiques français : R. p. A.* 1er déc. 1919, p. 274-285.

Léonce de Grandmaison, *L'école catholique de Tubingue et les origines du modernisme : R. de Sc. Rel.* sept.-déc. 1919, p. 387-409.

L., *L'exégèse biblique en Allemagne durant la guerre : R. B.* avril 1920, p. 285-300.

Brassac, *Dans quelle mesure la religion chrétienne peut-elle être opposée à la religion de l'A. T.?* Ouvrages à consulter : *R. p. A.* 15 juin 1919, p. 382-384.

Brassac, *Que faut-il penser de la traduction de la Bible de Le Maistre de Sacy au point de vue de l'exactitude et de l'orthodoxie?* dans *R. p. A.* 1er janv. 1920, p. 445, 446. — Réponse : Au point de vue exactitude, la trad. de Sacy (1613-1684), janséniste français, n'est pas toujours littérale ; elle a été faite sur la Vulgate et non sur les textes originaux ; elle vise plus à la clarté et à l'élégance qu'à la fidélité. La traduction de Crampon lui est bien préférable. Au point de vue orthodoxie : L'usage, en ce qui la concerne, semble avoir prescrit contre la loi générale qui défend les Bibles en langue vulgaire. Beaucoup d'auteurs l'ont utilisée; chez les anciens, Dom Calmet ; parmi nos contemporains : Carrières, Drioux, Fillion. Ce dernier l'a même insérée dans sa *Sainte Bible commentée,* tout en la retouchant souvent, pour la rendre plus conforme au texte de la Vulgate.

Vincent, *La Palestine dans les papyrus ptolémaïques de Gerza : R. B.* avril 1920, p. 161-202.

Mangenot, *La Polyglotte d'Alcala : R. C. F.* 15 janv. 1920, p. 102-114 ; 1er fév., p. 180-194 ; 15 fév., p. 254-272.

Brassac, *Les chiffres bibliques donnent lieu à d'innombrables difficultés : comment les résoudre?* dans *R. p. A.* 1er oct. 1919, p. 62, 63.

Touzard, *Les lieux saints de Jérusalem et de Bethléem : R. p. A.* 15 déc. 1919, p. 339-348 ; 15 fév. 1920, p. 577-595.

Mgr Grente, *La gloire de Jérusalem : R. p. A.* 1er fév. 1920, p. 513-527.

Cavallera, *Le dernier séjour de S. Jérôme en Occident* (382-385) : *B. Litt. Eccli.* 1920, p. 39-58.

Power, *A study of the hebrew expression « wide of heart » : Bibl.* 1920, p. 59-75.

Vaccari, *La θεωρία nella scuola esegetica di Antiochia : Bibl.* 1920, p. 3-36.

Dieu, *Retouches lucianiques sur quelques textes de la vieille version latine* (I et II Samuel) : *R. B.* 1919, p. 372-403.

II. Ancien Testament. — Brassac, *L'Ancien Testament en vingt leçons,* Plans de conférences pour Cercles d'études : *R. p. A.* 15 août 1919, p. 633-637.

Dhorme, *Les traditions babyloniennes sur les origines : R. B.* 1919, p. 350-371.

Moïse et le Pentateuque : R. C. F. 1er sept. 1919, p. 321-343 [1].

Calès, *L'authenticité mosaïque du Pentateuque et la valeur historique de l'Hexateuque d'après une étude récente : R. de Sc. Rel.* 1920, p. 102-116.

Fernandez, *La critica reciente y el Pentateuco : Bibl.* 1920, p. 173-210.

Brassac, *Dans le 1er verset de la Genèse le verbe* bârâ *exprime-t-il l'idée de* création ex nihilo? *R. p. A.* 1er déc. 1919, p. 317, 318.

Brassac, *Les Documents dans le récit biblique du déluge : R. p. A.* 1er avril 1920, p. 5-17.

Desnoyers, *Le règne de Salomon : B. Litt. Eccli.* 1919, p. 6 et ss., 126 et ss. ; 1920, p. 11 et ss.

Touzard, *Double courant religieux en Israël* (à propos des Prophètes) : *R. p. A.* 1er janv. 1920, p. 413-420.

Jean, *De l'originalité de Jérémie : R. des Sc. Ph. et Th.* juillet-oct. 1914-nov. 1919, p. 423-438.

Brassac, *La prophétie* Mulier circumdabit virum *est-elle messianique?* Ouvrages à consulter : *R. p. A.* 1er sept. 1919, p. 696-698.

Buzy, *Les symboles prophétiques d'Ezéchiel : R. B.* avril 1920, p. 203-228.

Podechard, *Notes sur les Psaumes* VI, VII, VIII : *R. B.* janv. 1920, p. 43-74.

Fonck, « *Sicut uter in pruina* » (Ps. CXVIII, 83) : *Bibl.* 1920, p. 91, 92.

Calès, *Bulletin d'exégèse* (les Psaumes, Isaïe LIII, Ezech. XXIX-XXXII) : *R. de Sc. Rel.* 1919, p. 102-115.

Mariès, *Extraits du Commentaire de Diodore de*

[1] Cf. *Ami* 1919, p. 1036-1037. — Signification des abréviations employées : *R. B.*, Revue Biblique ; — *R. C. F.*, Revue du Clergé Français ; — *R. p. A.*, Revue pratique d'Apologétique ; — *B. Litt. Eccli.*, Bulletin de Littérature ecclésiastique de l'Institut Catholique de Toulouse ; — *Bibl.*, Biblica ; — *B. Inst. cat. Par.*, Bulletin de l'Institut Catholique de Paris ; — *R. des Sc. Ph. et Th.*, Revue des Sciences philosophiques et théologiques ; — *R. de Sc. Rel.*, Recherches de Science Religieuse.

[1] C'est au sujet de la doctrine contenue dans cet article touchant l'authenticité mosaïque du Pentateuque, qu'une décision du Saint-Office en date du 23 avril 1920 (*Ami* du 3 juin, p. 312) a prononcé le « tuto tradi non potest. »

Dès qu'il eut connaissance du décret du Saint-Office, l'auteur des articles *Moïse et Josué, Moïse et le Pentateuque,* écrivit au Cardinal Archevêque de Paris, alors à Rome, pour le prier de transmettre au Saint-Père une lettre renfermant l'expression de sa soumission entière d'esprit et de cœur à la sentence prononcée.

En outre, il fit à ses élèves cette déclaration très sacerdotale :

« Mes chers Amis,

« Au cours de la semaine qui s'achève, un fait s'est produit duquel je désire un instant m'entretenir avec vous. Mes articles *Moïse et Josué, Moïse et le Pentateuque,* ont été condamnés par une décision du Saint-Office. Voici quels sont mes sentiments.

« Depuis que j'ai consacré ma vie au service de l'Eglise, elle m'a comblé de ses bienfaits. Imposant un complet silence aux suggestions d'un vain amour-propre, je ne veux voir et ne vois dans la condamnation qui m'atteint qu'un nouveau bienfait. J'ai désiré la vérité ; l'Eglise me dénonce des dangers ; je dois l'en remercier et je l'en remercie. J'ai désiré enseigner la vérité. A ceux qui furent mes lecteurs, l'Eglise déclare que sur le sujet traité la voie que j'ai suivie n'est pas sûre. Je dois l'en remercier et je l'en remercie.

« Aussi à la décision qui me condamne... je donne mon adhésion la plus sincère, la plus complète, la plus aimante. Je me suis trompé. Si cet aveu est pénible à la nature, je demande à Dieu que cette petite peine compte pour la paix et la parfaite sérénité des âmes, des vôtres en particulier...

« Et à cette heure, Dieu m'entoure de votre sympathie...

« Le mot *sympathie* signifie union de sentiments.

« Soyons unis dans la soumission à la mesure qui m'atteint et dans l'abstention de toute critique si lointaine soit-elle...

« Soyons unis dans l'amour de la Sainte Eglise Romaine au sujet de laquelle une vieille séquence parisienne dit ces belles paroles :

Hæc est cymba qua *tuti* vehimur,
Hoc ovile quo tecti condimur,
Hæc columna qua *firmi* nitimur
Veritatis.

« Je vous le déclare en toute la sincérité de mon âme : je n'ai jamais tant aimé l'Eglise qu'à cette heure. »

Le document auquel nous empruntons ces détails et ces paroles ajoute : « Cette soumission si entière, si loyale, si parfaitement édifiante, digne d'un vrai fils de l'Egise, a donné pleine satisfaction au Saint-Office ainsi qu'à la Congrégation des Séminaires et Universités. » (*B. Inst. Cath. de Paris,* 25 mai 1920, p. 119-121).

Tarse sur les Psaumes (Préface du Comm., Prologue du Ps. CXVIII) : *R. de Sc. Rel.* 1919, p. 79-101.

Touzard, *L'âme juive au temps des Perses : R. B.* janv. 1920, p. 5-42.

Brassac, *Caractère historique du livre de Tobie et histoire d'Ahikar : R. p. A.* 15 juin 1919, p. 381-382.

Brassac, *Peut-on enseigner dans un cours d'Ecriture Sainte destiné à des séminaristes que l'*Ecclésiaste *n'est pas une œuvre salomonienne ?* Ouvrages à consulter : *R. p. A.* 1er nov. 1919, p. 189-191. — On répond : « Oui, *salvo Ecclesiæ judicio.* »

III. Nouveau Testament. — Pressoir, *La famille juive à l'époque de J.-C. : R. p. A.* 15 août 1919, p. 596-617.

Abel, *La sépulture de S. Jacques le Mineur : R. B.* 1919, p. 480-499.

Verdunoy, *Comment il faut lire les Evangiles : R. C. F.* 1er mars 1920, p. 352-364 (à propos de S. Matth. et S. Marc) ; 15 mars, p. 437-446 (à propos de S. Luc et S. Jean).

Brassac, *La C. B. n'a-t-elle pas fixé par des décrets récents la date de composition des Evangiles ?* dans *R. p. A.* 1er oct. 1919, p. 61, 62.

Mariès, *Le texte arménien de l'évangile d'après Matthieu et Marc : R. de Sc. Rel.* 1920, p. 28-54.

Frey, *Le concept de* vie *dans l'évangile de S. Jean : Bibl.* 1920, p. 37-58, 211-239.

Lebreton, *Le Discours sur la Montagne : la Loi ancienne et la Loi nouvelle,* dans *B. Inst. Cath. Par.* 25 oct. 1919, p. 201-211 ; *L'unique souci du Chrétien,* ibid. 25 nov. 1919, p. 229-237.

Lebreton, *La Prière du Seigneur : le Pater,* dans *Etudes* 20 nov. 1919, p. 385-403.

D'Hérouville, *Le repas d'Emmaüs : Etudes* 20 avril 1919, p. 129-137.

Coppieters, *S. Paul fut-il captif à Ephèse pendant son troisième voyage apostolique ?* dans *R. B.* 1919, p. 404-418.

Bardy, *Le texte de l'épître aux Romains dans le commentaire d'Origène-Rufin : R. B.* avril 1920, p. 229-241.

Levesque, *Le premier-né de toute créature : R. p. A.* 15 juillet 1919, p. 493-495.

Bover, « *Quod nascetur (ex te) sanctum vocabitur Filius Dei* » *: Bibl.* 1920, p. 92-94.

Zorell, « *Sufficit diei malitia sua* » *:* ibid., p. 95, 96.

Fonck, « *Tu es Petrus* » *: Bibl.* 1920, p. 240-264.

A. d'Alès, Χάριν ἀντὶ χάριτος, *R. des Sc. Rel.* 1919, p. 384-386.

Zorell, *Notæ lexicales in N. T.,* γεύεσθαί τι, ἀπάτη, *Bibl.* 1920, p. 264, 265.

§ 8. — *Compte rendu bibliographique* [1]

De Arca Fœderis. *Dissertatio archæologico-historica V. T.* delineationibus ornata pro gradu doctoratus in Facultate theologica Friburgensi obtinendo a Gaudentio Orfali O. F. M. exarata. In-8 de VI-111 p. Parisiis, Picard, 1918.

Le P. Orfali a consacré sa thèse de doctorat en théologie à l'étude de l'Arche d'alliance. Le croirait-on ? Ce sujet n'avait pas encore été abordé directement par un auteur catholique. Les Critiques indépendants l'avaient traité, mais trop souvent avec le souci de tenir plus compte des suggestions archéologiques que des données bibliques. Le P. Orfali a évité de tomber dans ce travers. Bien qu'il connaisse les moindres objets religieux des peuples voisins, susceptibles d'avoir avec l'Arche d'alliance un rapport plus ou moins éloigné, il a surtout demandé aux textes sacrés les éléments de sa reconstitution de l'Arche d'alliance ; il n'a fait appel à l'archéologie que pour expliquer avec vraisemblance divers détails obscurs.

Le volume se divise en trois chapitres, si tant est que le dernier puisse mériter ce nom tant il est court (p. 103-111) !

Le chap. I donne la description de l'Arche et aboutit à sa reconstitution très vraisemblable. — Le chap. II fait l'histoire de l'Arche ou mieux de ses déplacements. L'auteur en profite pour identifier les sites par où elle passa, non sans faire certaines digressions géographiques qui ont parfois l'apparence de hors-d'œuvre. — Le chap. III montre l'importance nationale et religieuse de l'Arche d'alliance.

Dans l'ensemble, bonne monographie. Le P. Orfali sait ce qui s'est dit avant lui sur son sujet ; il connaît les difficultés historico-religieuses soulevées par les Critiques et leur fait, d'ordinaire, des réponses satisfaisantes. Il est à regretter que l'auteur n'ait pas indiqué l'étymologie assyrienne de *Karabu* qui semble la meilleure, celle de « protéger, être favorable ». Selon lui, les Chérubins de l'Arche auraient eu des figures d'homme avec des ailes analogues à celles qu'on voit sur les coffrets égyptiens.

[1] Nous signalons toujours, au fur et à mesure de leur réception, les livres que nous envoient MM. les Editeurs. Qu'il soit bien entendu, encore une fois, que cette mention est un simple accusé de réception, qu'elle n'est en aucun cas une approbation et qu'elle ne tient nullement lieu du compte rendu qui paraît toujours par la suite, quand nous avons eu le temps de lire *sérieusement* le volume.

ACTES DU SAINT-SIÈGE

(*Acta* nº 6, du 1er juin)

Actes de S. S. Benoît XV

Le nº débute par l'Encyclique *Pacem, Dei munus pulcherrimum,* du 23 mai 1920, DE PACIS RECONCILIATIONE CHRISTIANA. Tous nos lecteurs en ont déjà connaissance, soit par leurs Ordinaires, soit par les journaux catholiques. — Vient ensuite le procès-verbal du consistoire du 7 mai ; et le texte des homélies prononcées par Sa Sainteté aux messes de canonisation des 13 et 16 mai. — Suivent les trois Lettres apostoliques béatifiant Louise de Marillac, Veuve Le Gras (9 mai) ; Olivier Plunket, archevêque d'Armagh et primat d'Irlande (23 mai) ; et Anne-Marie Taïgi (30 mai). — Enfin, une Lettre latine (19 mars) à Mgr l'Evêque (qui a bien le titre d'archevêque depuis le 4 déc. 1915) de Winnipeg (Canada), pour le féliciter de la façon dont il a fait connaître à ses diocésains la Lettre du Pape sur les missions et la propagation de la foi (30 nov. 1919).

S. C. de la Propagande

Un décret du 26 avril 1920 place sous la dépendance immédiate de la Propagande l'*Œuvre de St-Pierre* (née en France en 1889, aujourd'hui en Suisse) pour la formation du clergé indigène dans les missions, et approuve ses statuts pour trois ans, à titre d'essai.

S. C. des Rites

Lucques (Italie), 28 avril 1920. — Introduction de la cause de la Séraphique Vierge de Lucques, Gemma Galgani (1878-1903).

Tribunal Suprême de la Signature Apostolique

Manille, 6 avril 1920. — Jugement définitif dans un procès de legs pieux entre un curé et une Con-